



Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la sicaf immobilière Intervest Offices & Warehouses du 27 octobre 2011, présidée par Taco de Groot, a approuvé les résolutions mentionnées ci-dessous:

- ▶ Modification de la dénomination sociale de la société en "Intervest Offices & Warehouses" et adaptation de l'article 1 des statuts en conséquence.
- ▶ Nomination avec effet immédiat de Johan Buijs (domicilié à 2921 BD Krimpen a/d IJssel, Pays-Bas, IJsseldijk 438) et Daniel van Dongen (domicilié à 2241 VM Wassenaar, Pays-Bas, Tulpweg 23) comme administrateurs dépendants de la société.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui aura lieu au cours de l'année 2015 et à l'occasion de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014. Les mandats sont non rémunérés.

Prise de connaissance de la démission avec effet immédiat de Reinier van Gerrevink, Wim Fieggen et Taco de Groot comme administrateurs de la société.

A partir du 27 octobre 2011 le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Paul Christiaens, administrateur indépendant, président
- Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant
- Nick van Ommen, administrateur indépendant
- Johan Buijs
- Daniel van Dongen

- ▶ Fusion par absorption, par réunion de toutes les actions entre les mains d'Intervest Offices & Warehouses SA, de West-Logistics SA, propriétaire d'un site logistique à Oevel, dont les actions ont déjà été acquises par Intervest Offices & Warehouses le 1 juillet 2011.
- ▶ Fusion par absorption, par réunion de toutes les actions entre les mains d'Intervest Offices & Warehouses SA, de MGMF Limburg SA, propriétaire d'un site logistique à Houthalen, dont les actions ont déjà été acquises par Intervest Offices & Warehouses le 1 juillet 2011.
- ▶ Déplacement de la date de l'assemblée annuelle du premier mercredi du mois d'avril à seize heures trente au dernier mercredi du mois d'avril à seize heures trente, et adaptation de l'article 19 des statuts en conséquence.
- ▶ Modification de l'article 14 des statuts concernant la représentation externe pour se conformer à la position de la FSMA en rapport avec les exigences qui doivent être remplies pour que le conseil d'administration puisse accorder une procuration pour poser au nom et pour compte de la sicaf immobilière des actes de disposition en matière de biens immobiliers.

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, sicaf immobilière publique de droit belge, Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, tel: + 32 3 287 67 87, www.intervestoffices.be